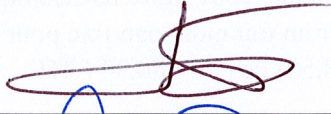
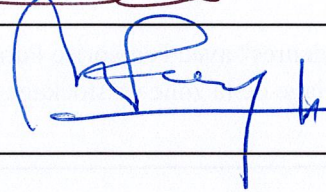


PV DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU vendredi 28 novembre 2025
A 20h00 - SALLE DU CONSEIL

Date de convocation	21/11/2025
Liste des présents	Gilles RUAT – Annie CARLET – André RICHARD – Andrée LIONNET – Yves ATTARD - Christian ROYER – David VIALLET –Pascal MARTIN – Robert PAYS
Liste des absents avec procurations	Serge COHADE a donné procuration à Annie CARLET Carole PELET a donné procuration à Andrée LIONNET Catherine BARBALAT a donné procuration à André RICHARD
Liste des absents	Edwige VIGOUROUX, Mathieu JOUVE
Président de séance	Gilles RUAT 
Secrétaire de séance	Robert PAYS 
Ouverture de séance : 20h Approbation du PV du dernier conseil municipal : le PV a été validé à l'unanimité	

Délibération n°2025/91 : Validation de l'Avant Projet Définitif - Réhabilitation de l'immeuble Péchaud

Délibération n°2025/92 : Validation de l'offre de maîtrise d'oeuvre - Réhabilitation de l'immeuble Péchaud

Validation des plans d'APD présentés par le cabinet Arcadiem pour un montant total travaux estimé à 436 538,50 € HT soit 523 846,20 € TTC	<i>adoptées à l'unanimité</i>
Choix de l'équipe de Maitrise d'oeuvre: C. Bernard + BMV + AVP INGENIERIE pour un montant de 34 923,08 € HT soit 41 907,70 € TTC	

Délibération n°2025/93 : Validation du plan de financement et demandes de subventions - Réhabilitation de l'immeuble Péchaud

Subventions demandées : DETR-DSIL : 145 038 €, Bonus Village d'avenir : 5% du montant des travaux 24 173 €, Leader : 50 000 €, Région Pacte 43 : 59 545 € Fonds Vert – axe rénovation énergétique : 106 057 € Soit un total des subventions demandées de 384 813 €.	<i>adoptée à l'unanimité</i>
--	------------------------------

Délibération n°2025/94 : Validation du devis n° DE242506201 - Travaux de Couverture Zinguerie - Hôtel

La couverture de la partie Hôtel de l'immeuble « Péchaud » doit être reprise (couverture et zinguerie). Le devis initial de l'entreprise Parrin est modifié pour prendre en compte la création d'un velux conformément aux plans de rénovation Devis Parrin validé à l'unanimité pour un montant de 22 814.50 € HT	<i>adoptée à l'unanimité</i>
---	------------------------------

Délibération n° 2025/95 : Travaux EXT BT Réservoir d'eau Communal la Roche	
Le pompage de l'eau à partir du captage du Guissou jusqu'au réservoir supérieur nécessite une extension du réseau électrique Le devis est d'un montant de 19 303,67 € dont 80 % est pris en charge par le Syndicat Départemental Soit $19\,303,67 \times 20\% = 3\,860,73$ € à charge de la commune	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n° 2025/96 : Avenant n°1 - Lot n°6 "Serrurerie - Portes sectionnelles" - Marché 2024-03 : Travaux de construction d'un centre technique municipal	
Délibération n° 2025/97 : Avenant n°2 - Lot n°7 "Menuiseries intérieures" - Marché 2024-03 : Travaux de construction d'un centre technique municipal	
Avenant lot 6 "Serrurerie - Portes Sectionnelles" avec l'entreprise Parrin concernant les travaux de l'abri à sel : initialement il était prévu une couverture télescopique pour un montant de 30 098,84 € HT qui est finalement remplacée par un toit monopan fixe pour un montant de 16 918,50 € HT soit un avenant total $(30\,098,84 - 16\,918,50)$ de - 13 180,34 € HT. Avenant lot 7 "Menuiseries intérieures" avec l'entreprise Parrin concernant des travaux supplémentaires (travaux d'habillage de la zone de stockage au R+1) pour un montant de 5253,12 € HT.	<i>adoptées à l'unanimité</i>

Délibération n° 2025/98 : Cimetières - Actualisation du règlement columbarium et jardin du souvenir	
Adaptation du règlement actuel du columbarium pour prendre en compte la création d'un columbarium à Sainte Marie des Chazes	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n° 2025/99 : Acquisition parcelles n° E780 et n° E782	
Acquisition des parcelles E 782 et E 780 dans le cadre des travaux de captage du Guissou pour une surface totale de 6816 m ² pour 1,20€/m ² soit un montant total de 8179.20 €	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n° 2025/100 : Mise en place du Compte Epargne Temps (CET)	
Le conseil municipal propose aux agents municipaux d'avoir la possibilité ouvrir un compte épargne temps à partir de 2026. Ce compte épargne temps permettra aux salariés d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération en contrepartie des périodes de congés non prises ou une prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n° 2025/101 : Décision Modificative n°2 - Budget Général
Délibération n° 2025/102 : Décision Modificative n°1 - Budget Assainissement
Délibération n° 2025/103 : Décision Modificative n°2 - Budget Eau
Délibération n° 2025/109 : Décision Modificative n°1 - Budget Lotissement

Budget général : Réajustement des charges à caractère général + 25000 € et augmentation des crédits pour paiement frais d'études + 1500 €

Budget assainissement : Paiement des intérêts d'emprunts + 15 €

Budget eau : régularisation opérations d'ordre + 1057,35 €

Budget lotissement : régularisation report d'investissement 3660,91 €

adoptées à l'unanimité

Délibération n° 2025/104 : Amortissement sur le budget Station Service

Une délibération est nécessaire pour préciser les durées d'amortissement pour la station-service :

Travaux et subventions: 50 ans

Autre(s) Matériel(s) et outillage(s) : 10 ans

Matériel(s) inférieur à 2000 € : amortissement dans l'année

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025/105 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026

L'autorisation est limitée à la hauteur de ¼ du budget 2025 ce qui représente un montant de 481 057.36 €

Pour le chapitre 20 : cpte 2031 frais d'études 20 000 €

Pour le chapitre 21 : cpte 2128 : agencement et aménagement 20 000 €

cpte 21321 constructions immeubles de rapport 40 000 €

Autorisation donnée pour mandater les dépenses d'investissements 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus et avant le vote du budget primitif 2026.

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025/106 : Tarification des services municipaux pour l'année 2026

Délibération n° 2025/107 : Tarifs du camping municipal 2026

Mise à jour des tarifs pour prise en compte de l'inflation. Les nouveaux tarifs sont disponibles en mairie.

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025/108 : Subventions aux associations - 2ème session

Voix de St Romain : 450 €

Sou de l'école : 3360 €

Pompiers : 800 €

A Lait Coute : 250 €

Les Jeunes Siauguains 500 €

FCS : 1000 €

adoptée à l'unanimité